



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2009/06/02

Pour renseignements : Angela Acott-Smith, directrice adjointe de la Région du Nord-ouest
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 475-2558 ou 1 800 222-9775

Travail sécuritaire NB diffuse une vidéo sur les lésions musculo-squelettiques

Lorsque les gens pensent aux blessures subies au travail, la plupart d'entre eux penseraient qu'elles impliquent du matériel lourd, des outils, des machines ou un travail en hauteur. « Ce n'est pas le cas », indique la directrice adjointe de la Région du Nord-ouest de Travail sécuritaire NB, Angela Acott-Smith. « Les lésions musculo-squelettiques représentent presque 40 % de toutes les blessures subies au travail au Nouveau-Brunswick. Qu'il s'agisse d'une entreprise de construction, d'un bureau ou encore d'un supermarché, chaque lieu de travail peut être touché par des lésions musculo-squelettiques. Que vous travailliez à une chaîne de production ou que vous classiez du bois d'œuvre, vous vous exposez à des risques », précise M^{me} Acott-Smith.

Elle décrit une lésion musculo-squelettique comme étant une « blessure ou un trouble affectant les muscles, les tendons, les ligaments, les articulations, les nerfs, les vaisseaux sanguins ou les tissus mous connexes, ce qui comprend des entorses, des foulures ou une inflammation. Des efforts vigoureux (soulever, transporter, pousser ou tirer); des gestes répétés; et une posture malaisée ou statique provoquent ces lésions. »

Afin de sensibiliser la population aux facteurs de risque associés aux lésions musculo-squelettiques, Travail sécuritaire NB vient de diffuser une vidéo sur ce type de blessures; il s'agit d'une composante importante de sa stratégie de réduction des lésions musculo-squelettiques. « Cet outil sera utile pour aider les lieux de travail à dépister les lésions musculo-squelettiques et à prendre des mesures pour éliminer les risques. Chacun a un rôle à jouer dans la détermination de ces facteurs de risque et peut proposer des façons de les réduire pour maintenir des lieux de travail sains et sécuritaires », dit-elle.

La vidéo présente deux entreprises néo-brunswickoises ainsi que les efforts qu'elles déploient pour réduire les lésions musculo-squelettiques. Il est possible d'obtenir des exemplaires de la vidéo auprès des bureaux de région de Travail sécuritaire NB. Des conseillers en ergonomie sont disponibles pour aider les lieux de travail à mettre en œuvre leur propre stratégie de réduction des lésions musculo-squelettiques. Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, communiquez avec Angela Acott-Smith au 1 800 222-9775 ou par courriel à l'adresse angela.acott-smith@ws-ts.nb.ca.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.